
AVIS

Le 12 juillet 2024

AVIS AUX ORGANISATEURS DE RASSEMBLEMENTS D'ANIMAUX ET AUX PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX Y PARTICIPANT

Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 chez les bovins laitiers

Introduction

Depuis le printemps 2024, le virus de l'IAHP H5N1 a été identifié dans plusieurs élevages de bovins laitiers aux États-Unis. La majorité des bovins affectés ont présenté une baisse de production laitière et un lait de consistance plus épaisse qu'à l'habitude.

Bien que le mode exact de transmission entre les bovins ne soit pas encore clairement établi, le virus est souvent présent en grande quantité dans le lait des vaches infectées. La transmission dans un même élevage se ferait d'une vache à une autre par l'entremise du lait contaminé, possiblement lors de la traite. Quant à la transmission entre les élevages, elle se ferait principalement par le déplacement de bovins infectés vers d'autres élevages. Des cas d'IAHP H5N1 ont également été confirmés chez d'autres mammifères, notamment des alpagas et des chèvres. Des cas humains ont aussi été identifiés aux États-Unis à la suite d'un contact étroit avec des bovins infectés.

Ce document vise à informer les organisateurs de rassemblements d'animaux (expositions agricoles, concours, foires, fermettes) et les propriétaires d'animaux qui vont y participer des mesures recommandées pour prévenir la propagation de l'IAHP H5N1 lors de ces événements. Le contrôle de cette maladie repose sur la collaboration de tous. Nous vous encourageons fortement à transmettre ces recommandations aux propriétaires d'animaux participant aux événements.

Pour plus d'information sur les mesures préventives lors de rassemblements d'animaux, consulter le document [Recommandations quant aux mesures préventives lors d'activités impliquant le rassemblement d'animaux \(gouv.qc.ca\)](#).

Recommandations destinées aux organisateurs de rassemblements

- Vérifier auprès de chaque propriétaire d'animaux participant à l'événement s'il a voyagé à l'étranger dans les 72 dernières heures, s'il a visité une ferme aux États-Unis ou une ferme positive à l'IAHP. Si c'est le cas, il ne devra pas être autorisé à participer à l'événement.
- Ne pas accepter d'animaux provenant de [régions touchées par l'IAHP chez les bovins laitiers aux États-Unis](#) ou ayant été en contact avec des vaches positives dans les 60 derniers jours.

- Demander une preuve de vaccination contre les maladies communes et de dépistage négatif pour l'IAHP (dans les 7 jours précédents l'événement) pour toutes les vaches laitières participant à l'événement.
- S'assurer que tout équipement qui entre sur le site est nettoyé et désinfecté.
- Si un participant vous signale un animal malade, consulter un médecin vétérinaire.
- En attendant l'arrivée du médecin vétérinaire, isoler l'animal et observer aussi l'état général des autres animaux présents à l'événement. En cas de suspicion de l'IAHP, contacter le 1 844-ANIMAUX ainsi que le bureau de l'Agence canadienne d'inspection des aliments de sa région et suivre leurs recommandations.

Recommandations destinées aux propriétaires d'animaux

Avant l'activité :

- Abstenez-vous de participer à l'événement si vous avez voyagé à l'étranger dans les dernières 72 heures, si vous avez visité une ferme aux États-Unis ou une ferme positive à l'IAHP.
- Respecter les [exigences relatives aux déplacements d'animaux](#) en provenance des États-Unis.
- Choisir des animaux en bonne santé. Pour les vaches laitières, elles devraient avoir obtenu [un résultat de dépistage négatif pour l'IAHP \(analyse par PCR\)](#) dans les 7 jours précédant le rassemblement.
- S'assurer que les vaches laitières choisies ne présentent pas une baisse de production de lait ou un lait de consistance plus épaisse qu'à l'habitude.
- S'assurer que les animaux choisis n'ont pas été mélangés avec les animaux d'un autre élevage après le test de dépistage ou dans les 7 jours précédant l'événement.
- Nettoyer et désinfecter tout équipement que vous prévoyez apporter au site de rassemblement.
- S'assurer que les vaches qui participeront à l'événement soient vaccinées contre les maladies communes (diarrhée virale bovine, rhinotrachéite infectieuse bovine, virus respiratoire syncytial bovin, virus parainfluenza 3).

Pendant l'activité :

- S'assurer que les personnes manipulant vos animaux ont préalablement nettoyé leurs mains, portent des gants et ont nettoyé et désinfecté leurs bottes et leurs équipements.
- N'utiliser que votre propre équipement (équipement de traite, licou, câble, rasoir, seau, remorque, etc.)
 - Si l'équipement de traite doit être partagé, le nettoyer et le désinfecter entre chaque utilisation.
- Éviter tout contact entre vos animaux et les autres animaux, y compris les contacts indirects (abreuvoirs, mangeoires, logements mis en commun, etc.).

- Ne jamais offrir de lait cru (non pasteurisé) aux visiteurs ou à d'autres animaux.
- Ne pas déverser du lait à des endroits non désignés (ex. : au sol). Le lait doit être recueilli dans des réservoirs destinés à collecter le lait des vaches en lactation.
- Toujours éliminer le lait provenant d'animaux malades conformément à la réglementation en vigueur.
- Surveiller ses animaux et aviser l'organisateur de l'événement en présence d'un ou des signes suivants :
 - Une baisse soudaine et importante de la production de lait
 - Un lait d'apparence plus épaisse qu'à l'habitude
 - Une diminution d'appétit
 - Des signes respiratoires
 - Des selles pâteuses ou en diarrhée
 - De la fatigue ou de la fièvre

Après l'activité :

- Au retour, mettre les animaux ayant participé à l'événement en isolement pendant 30 jours et suivre leur état de santé. Un résultat de dépistage négatif devrait être obtenu avant leur réintégration dans le troupeau.
- Nettoyer et désinfecter tous les équipements qui ont été utilisés au rassemblement.